

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**N° 2025.15**

Nombre de membres

En exercice 58  
Présents 31  
Votants 35  
Contre 0  
Abstention 0

Date d'affichage

**02 AVR. 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars**, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président M. Christian BERTHOLLIER**

**Membres présents à la Séance :** Didier BUISSON, Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Denis MOLLIERE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel REVEL, Damien DAMOUR, Cédric PLANCHE, Corinne DHION, Gérard GOURJUX, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD, Georges CAGNIN avec pouvoir à Gérard GOURJUX, Thierry CHAUVIN avec pouvoir à Pascal PERROT-MINNOT

**Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES**

Le Conseil Syndical,

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement non collectif,

Après avoir constaté les résultats du budget annexe assainissement non collectif, s'établissant comme suit :

**OBJET :**  
**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2024  
BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF**

Section de d'Exploitation :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	- 20 706,66 €
Report de l'exercice 2023 (B)	75 011,60 €
<b>Résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)</b>	<b>54 304,94 €</b>

Section d'Investissement :

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	<b>3 621,27 €</b>
---	-------------------

Restes à réaliser :

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
20 843,00 €	20 843,00 €	<b>0,00 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement :

Besoin de financement (E=C+D)	<b>0,00 €</b>
-------------------------------	---------------

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

.../...

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0,00 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	54 304,94 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 2 avril 2025

Le Président,



C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com